



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE
ESCRITÓRIO REGIONAL AFRICANO

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC54/12 Rév.1

18 juin 2004

Cinquante-quatrième session

Brazzaville, Congo, 30 août – 3 septembre 2004

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 9.2 de l'ordre du jour provisoire

**INTERVENTIONS PRIORITAIRES POUR RENFORCER
LES SYSTÈMES NATIONAUX D'INFORMATION SANITAIRE**

Rapport du Directeur régional

RÉSUMÉ

1. Le renforcement des systèmes nationaux d'information sanitaire (SNIS) constitue un défi pour tous les pays et les parties prenantes si on veut disposer des bases factuelles pour élaborer des politiques, prendre des décisions à tous les niveaux des systèmes nationaux de santé et mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
2. Les systèmes d'information sanitaire se heurtent à de nombreuses contraintes majeures parmi lesquelles on peut citer l'absence d'une politique écrite en matière d'information sanitaire, la rareté et la répartition inégale des ressources disponibles, la fragmentation et l'absence de normes. Par ailleurs, les données disponibles sont transmises au niveau national sans être analysées ou utilisées, et la plupart des systèmes d'information mettent généralement l'accent sur la production des données plutôt que sur l'action.
3. Au nombre des interventions prioritaires qui permettraient de renforcer les SNIS on peut citer l'élaboration d'une politique claire, la mise en place et le renforcement des structures de gestion à tous les niveaux, l'amélioration de la capacité et de la performance du personnel, l'intégration, le renforcement de l'utilisation de la technologie de l'information, l'auto-évaluation, l'utilisation de l'information pour l'action, et la mise en oeuvre de SNIS efficaces.
4. Les gouvernements devraient jouer un rôle d'administration générale solide en adoptant des politiques et des stratégies en matière d'information sanitaire propres à garantir la production et l'utilisation de données pour la prise de décisions opérationnelles et stratégiques et en affectant davantage de ressources aux systèmes d'information.
5. Le Comité régional est invité à examiner et adopter les présentes orientations qui visent à renforcer les systèmes nationaux d'information sanitaire.

SOMMAIRE

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 – 4
ANALYSE DE LA SITUATION	5 – 12
DÉFIS	13
OPPORTUNITÉS	14 – 15
OBJECTIFS	16
PRINCIPES DIRECTEURS	17
INTERVENTIONS PRIORITAIRES	18 – 35
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	36 – 37
SUIVI ET ÉVALUATION	38 – 39
CONCLUSION	40 – 42

INTRODUCTION

1. On entend par système d'information sanitaire (SIS) un ensemble d'éléments et de procédures étroitement liés ayant pour but de fournir des renseignements et des informations sanitaires permettant de surveiller l'état et les services de santé d'un pays, afin d'améliorer l'administration et les décisions concernant la gestion des soins de santé publique à tous les niveaux.¹ Les systèmes d'information sont des éléments déterminants des systèmes nationaux de santé. Ils ont pour but essentiel de guider la prise de décisions stratégiques, d'appuyer la planification et la gestion des programmes, de suivre la performance quotidienne et de permettre une évaluation périodique des progrès accomplis vers la réalisation des cibles convenues.² Il s'ensuit que les données n'ont aucune valeur en elles mêmes; elles n'ont de valeur et d'intérêt que lorsqu'elles sont analysées, puis transformées en informations utiles et exploitées.³

2. Un système national d'information sanitaire (SNIS) comprend plusieurs sous-systèmes. Ceux-ci notifient régulièrement des maladies et d'autres affections médicales, appuient la gestion et enregistrent les naissances, les décès et les mouvements migratoires. Lorsque la notification systématique n'est pas satisfaisante, elle est appuyée par des sous-systèmes spéciaux de notification portant sur la surveillance des maladies, les programmes et les enquêtes. Les sous-systèmes de gestion, quant à eux, portent sur les ressources humaines, les finances, les médicaments essentiels, les fournitures destinées à la santé publique, les transports et la logistique, l'infrastructure et la documentation.

3. La quarante-troisième session du Comité régional (1993) a examiné la situation des systèmes nationaux d'information sanitaire et adopté une stratégie (AFR/RC43/17) visant à les renforcer. Un plan d'action destiné à favoriser le renforcement des SNIS⁴ en Afrique a ensuite été élaboré. Cependant, malgré les efforts déployés par les pays pour rendre les SNIS opérationnels, ceux-ci demeurent faibles et incapables de fournir des informations fiables, à jour et adéquates pour l'action et la prise de décisions.⁵ Cette situation s'explique en partie par l'absence de consistance dans la façon dont les politiques et les stratégies sont élaborées et mises en oeuvre par les pays, les institutions régionales et les partenaires de développement.

4. Le présent document propose des interventions prioritaires que les pays doivent mener pour accélérer le renforcement de leurs SNIS. La mise en oeuvre de toutes ces interventions leur permettra de recueillir, d'analyser et d'utiliser rapidement des données pour la gestion quotidienne et stratégique de leurs systèmes nationaux de santé.

¹Lipperveld T Sauerborn R, Bodard C (eds), Design and implementation of health information systems, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2000.

²Christoher J, Murray L, Evans DB (eds), Health systems performance assesment: Debates, methods and empiricism, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003.

³Health Metrics Network, Genève, Organisation mondiale de la Santé, Evidence and Information for Policy, 2003.

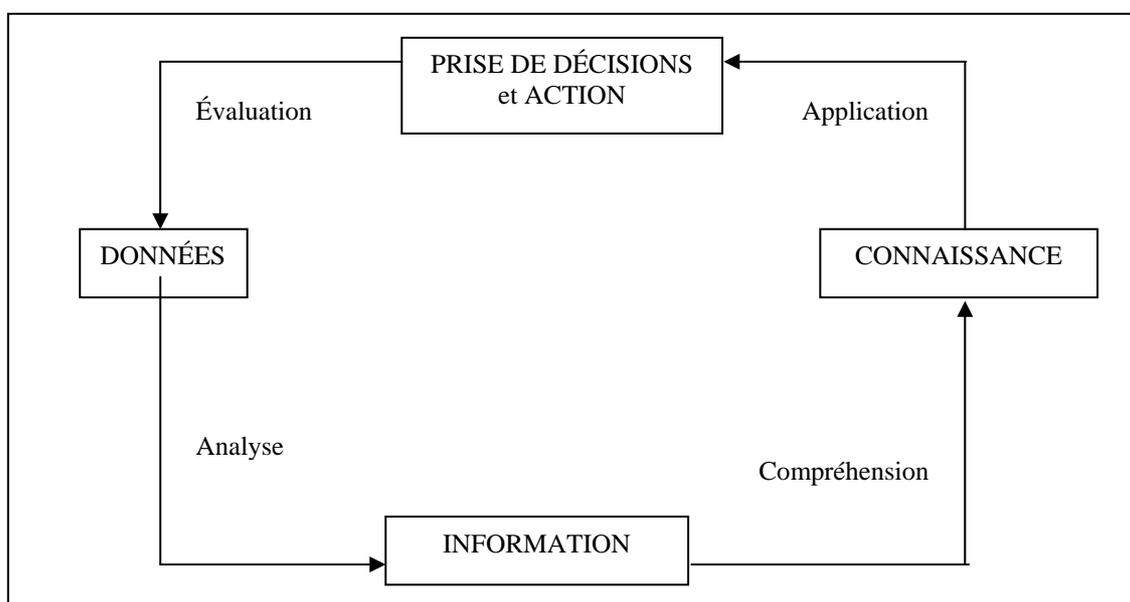
⁴OMS, Renforcement des systèmes d'information sanitaire en Afrique: Une stratégie et un plan d'action pour la Région africaine de l'OMS, Brazzaville, Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique, 1995.

⁵OMS, Development of a management information system in the WHO African Region, Brazzaville, Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique, 2002.

ANALYSE DE LA SITUATION

5. La mise en oeuvre des systèmes d'information sanitaire comprend la collecte, la transmission, le traitement, l'analyse des données et l'établissement de rapports ainsi que la prise de décisions (Figure 1). Il ressort des évaluations des SNIS menées au cours de la dernière décennie que des pays tels que l'Érythrée, la Gambie, le Niger et la Tanzanie ont élaboré des politiques sur les SNIS, des indicateurs nationaux de santé et des formulaires pour la collecte de données intégrées⁶, malgré la modicité des ressources dont ils disposaient. Certains pays ont également mis en place et entretenu des bases de données conviviales qui sont des modèles d'efficacité en matière de collecte des données, depuis la base jusqu'au niveau du Ministère de la Santé.

Figure 1 : Le cycle des données pour l'action



Source : Adapté de "Health Metrics Network, World Health Organization, Evidence and Information for Policy", Genève, 2003.

6. Malgré ces réalisations, un certain nombre de faiblesses persistent: politiques inadéquates, structures mal organisées, pénurie des ressources nécessaires à tous les niveaux, données incomplètes, transmission et traitement tardifs des données, absence d'une utilisation décentralisée des données pour la prise de décisions à tous les niveaux, et utilisation insuffisante de l'information disponible. Les sous-systèmes de gestion et d'enregistrement des données d'état civil ne sont pas très développés dans la plupart des pays, or les données provenant du sous-système d'enregistrement des données d'état civil, constituent un dénominateur commun pour les taux de mortalité maternelle et infantile.

⁶OMS, Rapport sur la Santé dans le Monde 2003 : Façonner l'avenir, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003, page 7.

7. La pénurie des ressources humaines a été reconnue comme une entrave au renforcement des SNIS. Le savoir-faire requis en matière de santé publique et les compétences nécessaires pour animer les SNIS font défaut dans la plupart des pays. Les capacités requises pour élaborer et utiliser les indicateurs de santé afin de suivre et évaluer le développement et l'impact de l'action de santé doivent encore être sensiblement améliorées. Par ailleurs, le personnel d'appui actuellement disponible n'a pas reçu la formation nécessaire pour concevoir, administrer et exploiter des bases de données relatives aux systèmes nationaux d'information sanitaire. D'une manière générale, la plupart de ce personnel ne bénéficie ni de profils de carrières clairs ni d'un statut précis au sein des ministères de la santé.

8. Les pays utilisent les systèmes de gestion des dossiers médicaux des patients pour garantir une prise en charge clinique efficace, mener des études épidémiologiques sur la progression des maladies et assurer le suivi des interventions. Ils utilisent également, certes avec quelques difficultés, la Classification statistique internationale des Maladies et des problèmes de santé connexes, ainsi que d'autres outils analogues pour normaliser la notification des données relatives à la morbidité et à la mortalité. Des Enquêtes sanitaires mondiales ont été conduites dans 18 pays de la Région africaine⁷ afin de combler les carences de l'information relative aux causes des maladies et des décès, d'évaluer la santé de la population et de recueillir des opinions sur la performance des systèmes de santé.

9. Une évaluation des sous-systèmes de surveillance épidémiologique a été menée dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie régionale de surveillance intégrée des maladies et de riposte (SIMR).⁸ Les systèmes nationaux de surveillance de 36 pays ont été évalués en 2001–2002 et on a constaté que 89 % des pays avaient formulé des plans d'action nationaux SIMR de cinq ans.⁹ Mais ces plans n'ont pas encore été pleinement intégrés dans les plans de développement des SNIS en vue d'assurer une meilleure coordination de la gestion des sous-systèmes.

10. Certains pays se trouvent actuellement dans des situations de conflit ou de post-conflit. Il existe dans ces pays une volonté croissante de produire des informations pour favoriser une prise de décisions fondée sur des bases factuelles. Beaucoup de ces pays souffrent d'une absence presque totale d'informations sanitaires à jour. Bien que la nécessité de telles données soit évidente, il n'est cependant pas facile de produire des informations crédibles dans de telles conditions.

11. Certains pays recourent à la technologie de l'information pour recueillir, traiter et diffuser l'information sanitaire. La technologie de l'information améliore la surveillance des maladies et l'établissement de rapports sur la situation sanitaire. Parmi les difficultés qui

⁷Les pays couverts par ces enquêtes en 2002-2003 sont : l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, les Comores, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, Maurice, la Namibie, la République du Congo, le Sénégal, le Swaziland, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe; voir note 2.

⁸OMS, Surveillance intégrée des maladies: Stratégie régionale pour les maladies transmissibles 1999- 2003, Résolution AFR/RC48/R2, Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique, Brazzaville, 1998.

⁹OMS, Activités de l'OMS dans la Région africaine 2002: Rapport annuel du Directeur régional, Brazzaville, Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique, 2003.

entravent généralement l'utilisation efficace de cette technologie, on peut citer l'absence d'ordinateurs, le mauvais entretien des systèmes, l'absence d'une source d'énergie durable et la pénurie de personnel bien formé.

12. Certains pays utilisent des Systèmes d'information géographiques (SIG).¹⁰ Ceux-ci constituent des outils efficaces pour la création de bases de données et l'établissement de cartes sur la répartition spatiale des maladies et la couverture des services de santé. Les SNIS doivent améliorer l'utilisation des SIG pour faciliter l'évaluation, le suivi, l'analyse et l'action par les décideurs à tous les niveaux du système de santé.

DÉFIS

13. Les principaux défis que les pays doivent surmonter pour mettre en place des systèmes nationaux d'information sanitaire efficaces sont les suivants :

- a) investir dans des systèmes d'information malgré la modicité des ressources dont ils disposent;
- b) assurer la pérennité du SNIS, y compris dans les pays en situation d'urgence;
- c) assurer l'intégration de sous-systèmes d'information sanitaire et maintenir des liens avec d'autres sources d'information;
- d) fournir un personnel adéquat et renforcer les capacités techniques;
- e) développer une culture caractérisée par une utilisation régulière de l'information disponible tant pour l'action opérationnelle que pour la gestion stratégique.

OPPORTUNITÉS

14. Il existe actuellement une dynamique croissante et un regain d'intérêt en faveur du renforcement des systèmes nationaux d'information sanitaire destinés à surveiller l'état, les programmes et les systèmes de santé afin de produire des éléments d'appréciation et des informations pour l'action. Des systèmes de notification efficaces portant sur le programme de lutte contre la tuberculose, l'éradication de la poliomyélite et la surveillance intégrée des maladies et la riposte constituent des atouts en vue du renforcement des SNIS. Les efforts actuels tendant à produire des données sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles et à intégrer leur surveillance dans la SIMR favoriseront le développement des SNIS. Compte tenu du nombre de pays qui continuent à connaître des difficultés, des appels se font de plus en plus entendre en vue de l'élaboration d'outils et de mécanismes permettant de recueillir et d'utiliser des données.

¹⁰Les SIG** permettent le traitement informatique de données géographiquement définies ainsi que leur saisie, leur stockage, leur analyse et leur présentation. Une base de données informatisée portant sur des systèmes d'information sanitaire et reliée à une carte numérisée peut constituer un puissant outil fondé sur des bases factuelles.

15. Les gouvernements et les partenaires internationaux comprennent désormais que la santé est une partie intégrante du développement socioéconomique national. La priorité est maintenant accordée à la performance des systèmes de santé, la surveillance des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le renforcement des systèmes nationaux de santé par le biais de l'initiative «3 millions d'ici 2005». Il est reconnu que des renseignements et des informations sont indispensables pour atteindre ces objectifs.

OBJECTIFS

16. L'objectif général est d'accélérer le renforcement des systèmes nationaux d'information sanitaire dans les pays de la Région africaine. Les objectifs spécifiques consistent à :

- a) mettre en place des structures institutionnelles et gestionnaires appropriées à tous les niveaux pour soutenir le système national d'information sanitaire;
- b) améliorer les effectifs, leurs capacités techniques et leur performance;
- c) renforcer l'utilisation de la technologie de l'information disponible;
- d) intégrer les divers sous-systèmes d'information sanitaire et renforcer les liens entre les ministères de la santé et d'autres ministères produisant des informations ayant trait à la santé;
- e) opérationnaliser les SNIS et utiliser l'information pour la gestion opérationnelle aussi bien que stratégique.

PRINCIPES DIRECTEURS

17. Les principes directeurs ci-après sont proposés pour le renforcement des systèmes nationaux d'information sanitaire :

- a) *Précision* : Les données devraient être précises et normalisées à des fins de comparaison.
- b) *Actualité* : Les données sanitaires devraient être produites, transmises, traitées et utilisées dans un délai raisonnable.
- c) *Complétude* : Les indicateurs sanitaires de base devraient couvrir les principaux aspects du système de santé.
- d) *Représentativité* : Les statistiques notifiées devraient refléter la situation sanitaire de chaque pays et être aussi complètes que possible.
- e) *Pertinence* : L'information recueillie devrait refléter les besoins du pays.
- f) *Complémentarité* : L'information recueillie par différents sous-systèmes devrait se compléter mutuellement.

- g) *Appropriation* : L'appropriation devrait être encouragée chez tous les usagers potentiels de l'information.

INTERVENTIONS PRIORITAIRES

18. Il est proposé que les interventions prioritaires suivantes soient adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des pays. Le processus commence par une analyse approfondie du système national d'information sanitaire pour en recenser les forces et les faiblesses.

Élaboration d'une politique claire

19. En tant que partie intégrante du système national de santé et du processus d'élaboration d'une politique de santé, les SNIS devraient faire appel à toutes les parties prenantes, y compris des représentants des divers niveaux du ministère de la santé, d'autres ministères concernés et des partenaires de développement et des structures sanitaires relevant du secteur privé. La politique devrait définir les objectifs du SNIS, les responsabilités des diverses parties prenantes en ce qui concerne la mise en oeuvre et la maintenance du système, les structures de gestion et les ressources nécessaires à tous les niveaux du système de santé. Elle devrait s'appuyer sur un plan stratégique du SNIS et un ensemble de définitions et d'indicateurs. L'adoption d'une législation et d'une réglementation appropriées garantira le respect et l'application de cette politique; et une action de sensibilisation devra être menée à l'échelle nationale pour qu'elle soit adoptée.

Mise en place et renforcement des structures de gestion

20. Un système national d'information sanitaire devrait comprendre plusieurs sous-systèmes. Ceux-ci devraient notifier les maladies et d'autres affections médicales, et transmettre des informations sur la gestion et des statistiques d'état civil tirées des registres; ces sous-systèmes peuvent être complétés par la surveillance épidémiologique et par des notifications spéciales portant sur des programmes, des systèmes et des enquêtes déterminés. Pour que l'ensemble du système fonctionne, il faut que chaque sous-système mène des activités spécifiques telles que la collecte, le traitement, l'analyse, la présentation, l'interprétation et l'utilisation des données ainsi que la rétro-information. Toutes ces activités exigent le leadership, la sensibilisation, un appui gestionnaire ainsi que des ressources et un ensemble de règles organisationnelles.

21. La plupart des systèmes de santé de la Région africaine fonctionnent à trois niveaux: primaire, secondaire et tertiaire. Chacun de ces niveaux a des fonctions différentes en matière de gestion, de prestation des services de santé et de mobilisation des ressources. Les SNIS devraient donc répondre aux besoins spécifiques de chaque niveau.

22. Il est indispensable de définir les besoins de chaque niveau en matière d'information, puis d'élaborer ou restructurer les méthodes et instruments de collecte des données, les processus de transmission et de traitement et les mécanismes de rétro-information pertinents. Le système d'information sanitaire classique devrait appuyer les trois types de fonctions que comporte la gestion de la santé aussi bien en ce qui concerne les patients ou les clients, les unités et les programmes que pour ce qui est des systèmes communs aux trois niveaux.

23. La conception et la mise en oeuvre du système d'information sanitaire doit être guidée, non seulement par les besoins perceptibles d'information classique, mais aussi par les ressources disponibles. Tous les niveaux du système de santé ont besoin d'un personnel compétent et en nombre suffisant. La décision de confier les activités du SNIS au personnel soignant ou à des agents dévoués à plein temps dépendra de la situation budgétaire, des modalités de service et des spécificités du pays.

24. Les pays devraient mettre en place des comités nationaux de coordination chargés de planifier, d'évaluer et de réglementer la technologie de l'information et la gestion des données, ainsi que de mettre en oeuvre, de suivre et d'évaluer le processus de renforcement des SNIS.

Renforcement des capacités et de la performance du personnel

25. Compte tenu de la complexité technique, structurelle et gestionnaire des actions à mener, une équipe multidisciplinaire devrait être mise en place au niveau central pour administrer le système d'information sanitaire. Cette équipe devrait avoir des compétences dans les domaines de la planification de la santé publique, de la gestion, des statistiques, de l'épidémiologie, de l'informatique et de la formation. Outre l'administration générale du système, cette équipe devrait assurer le renforcement des capacités et de la performance du personnel afin d'améliorer la qualité de l'information et veiller à ce que celle-ci soit communiquée aux décideurs à tous les niveaux du système national de santé. Une formation intensive en cours d'emploi et un encadrement régulier devraient donc être assurés.

26. Il faudrait renforcer les compétences de chaque équipe de gestion de district en matière de statistique, d'épidémiologie, de santé publique et d'informatique. Il appartient aux échelons supérieurs du système de déterminer les besoins de perfectionnement des niveaux inférieurs et de leur fournir l'appui et l'encadrement nécessaires afin de garantir la qualité des données recueillies à la base.

Intégration

27. La mise en oeuvre de systèmes nationaux d'information sanitaire devrait s'inscrire dans le cadre des réformes du secteur de la santé et dans le contexte général du développement socioéconomique national étant donné, par exemple, que l'enregistrement des statistiques d'état civil est assuré par d'autres services publics dans certains pays. Il conviendrait que le SNIS soit relié au réseau central de données statistiques qui fournit des informations pour la planification du développement national. Les pays devraient veiller à ce que tous les éléments des sous-systèmes nationaux d'information sanitaire soient systématiquement intégrés aux niveaux central, régional, provincial et à l'échelon du district. L'information sanitaire provenant du secteur privé devrait également y être intégrée. Il faudrait restaurer les sous-systèmes d'information sanitaire à base communautaire; il conviendrait en outre d'établir et d'utiliser des cartes indiquant les districts, les zones de desserte des formations sanitaires et les communautés.

28. Il faudrait mettre en place et définir clairement, au niveau des districts, les modalités de partage de l'information entre les systèmes classiques de statistiques sanitaires et les autres systèmes non classiques (communautaires) de collecte de données. Le SNIS devrait, en collaboration avec les autres secteurs, fournir régulièrement l'information nécessaire aux systèmes d'alerte précoce pour les urgences sanitaires, faciliter l'évaluation des besoins pendant les situations d'urgence et fournir au public une information appropriée pour répondre aux situations d'urgence.

Renforcement de l'utilisation de la technologie de l'information

29. L'informatique peut énormément faciliter et accélérer le traitement, le stockage et l'extraction des données. Elle réduit considérablement le temps nécessaire pour traiter les données aux niveaux du district, de la région et à l'échelle nationale, tout en limitant le nombre d'erreurs, pour peu que les données aient été correctement saisies. Il est conseillé aux pays d'assurer un approvisionnement électrique régulier et de veiller à ce que leurs formations sanitaires soient mises en réseau pour faciliter la communication et la notification.

30. Les pays qui ont les moyens d'informatiser leur système devraient également prendre des dispositions pour le traitement manuel des données. Il faudrait tenir compte, en ce qui concerne l'entretien du matériel, de la capacité locale de couvrir les frais de fonctionnement d'un tel réseau. Si le système d'information sanitaire repose entièrement sur l'informatique, le traitement des données risque d'être compromis en cas de panne de matériel. Il conviendrait donc d'inclure le traitement manuel des données dans les cours de formation.

31. Les pays qui disposent déjà d'une base de données informatisée pour leur système d'information sanitaire devraient relier celle-ci à une carte numérisée de leur infrastructure sanitaire et de leurs communautés pour mieux cibler les interventions de santé. Afin de favoriser l'utilisation des systèmes d'information géographiques, il est indispensable que les équipes chargées des SNIS collaborent et échangent des informations avec les autres secteurs de l'administration publique tels que les ministères des domaines, de l'agriculture et de l'administration locale.

Auto-évaluation de la performance

32. Les ministères de la santé devraient procéder à une évaluation périodique interne des SNIS afin de contrôler des aspects tels que la validité et la pertinence des indicateurs, le respect des délais dans la soumission des rapports et l'utilisation des données pour la prise des décisions aux niveaux central, régional, provincial et à l'échelon du district. Les responsables devraient comparer les activités effectivement menées avec les plans et les cibles fixés; et les conclusions de ces comparaisons devraient donner lieu à des ajustements appropriés.

Utilisation de l'information pour l'action

33. Les autorités nationales devraient encourager une prise de décisions fondée sur les données afin d'encourager la collecte et l'utilisation de l'information sanitaire. Cette information devrait apporter des réponses aux questions que se posent les planificateurs. Mais la disponibilité de l'information ne signifie pas que les responsables vont l'utiliser. Les décisions, les actions et les changements intervenant à tous les niveaux du système de santé

devraient reposer sur des bases factuelles. Il est indispensable que les responsables reçoivent des informations exactes et à jour, et qu'ils y réagissent à temps.

34. Les programmes et les personnels de santé doivent cesser d'être de simples collecteurs de données pour devenir des créateurs de connaissances destinées à guider l'action. Il faudrait inciter les personnels de santé à produire et exploiter des rapports annuels sur les statistiques sanitaires et à actualiser les profils des systèmes nationaux de santé.

Mise en place de systèmes nationaux d'information sanitaire

35. Après avoir adopté les politiques et les structures des SNIS, il conviendrait que les pays définissent des indicateurs appropriés à tous les niveaux du système de santé. Ils devraient également déterminer les ensembles minimums de données à recueillir; élaborer, imprimer et distribuer les formulaires et autres outils destinés à la collecte des données; attribuer les responsabilités à tous les niveaux; et convenir de la périodicité des rapports. La coordination à tous les niveaux et la rétro-information entre toutes les parties prenantes stimuleront la collecte et l'utilisation de l'information, permettant ainsi de rendre les SNIS opérationnels.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

36. Les pays devraient renforcer ou créer des comités de coordination des SNIS, adopter une politique à ce sujet dans le cadre de leur politique nationale de la santé, examiner et actualiser les indicateurs essentiels, élaborer des plans stratégiques sur les SNIS et veiller à l'utilisation effective des données pour le dialogue politique, la prise de décisions et l'action. Ils devraient également renforcer ou créer des unités chargées des SNIS et investir davantage, surtout pour renforcer les capacités de ces systèmes. Les pays devraient par ailleurs promouvoir l'utilisation de la technologie de l'information et renforcer la mise en réseau des ordinateurs au sein des ministères de la santé. Ils devraient en outre créer des pages Web destinées à la publication de données sanitaires.

37. L'Organisation mondiale de la Santé et des partenaires tels que les ONG et les organismes bilatéraux et multilatéraux devraient renforcer et appuyer les systèmes nationaux d'information sanitaire en fournissant aux pays des lignes directrices, des outils et des normes; ils devraient en outre faciliter l'adoption de mécanismes destinés à promouvoir la mise en réseau des SNIS. L'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires s'attacheront à promouvoir des solutions technologiques propres à faciliter la mise en réseau, la communication et l'utilisation de l'information sanitaire, ainsi que l'accès à cette information. Ils aideront également les pays à mobiliser des ressources et à renforcer les capacités au profit des SNIS.

SUIVI ET ÉVALUATION

38. Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des interventions prioritaires pour renforcer les SNIS devront faire l'objet d'un suivi systématique et des comptes rendus réguliers devront être soumis au Comité régional pour faire le point de la situation. Des lignes directrices pour l'évaluation des progrès réalisés devront être établies au niveau régional tandis que les pays définiront leurs propres cibles en fonction de leur situation spécifique.

39. L'information provenant des SNIS devra être utilisée au niveau des pays et à l'échelle régionale pour surveiller, évaluer et renforcer la gestion opérationnelle et stratégique.

CONCLUSION

40. Les pays s'efforcent depuis longtemps de produire des données factuelles pour faciliter le dialogue politique et la prise de décisions grâce à des systèmes nationaux d'information sanitaire. Malgré ces efforts, l'information produite reste maigre; le renforcement de ces systèmes demeure donc un défi qu'il faut aborder dans le cadre des réformes du secteur de la santé. Les interventions prioritaires proposées dans le présent document sont de nature à accélérer sensiblement la mise en oeuvre de la stratégie régionale visant à renforcer les SNIS.

41. L'adoption de politiques et de décisions fondées sur des bases factuelles favorisera et garantira inévitablement la pérennité des systèmes nationaux d'information sanitaire. Il faut, à cet effet, que les autorités nationales jouent un rôle d'administration générale solide et que les partenaires fassent preuve d'une ferme détermination.

42. Le Comité régional est invité à examiner et adopter les orientations contenues dans le document intitulé «Interventions prioritaires pour renforcer les systèmes nationaux d'information sanitaire».